



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 20 septembre 2018 à 18 h 30

KE.RS – 537.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le jeudi 20 septembre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU, Mme VESGA SORONDO, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, M. FRUCHART à compter de la délibération n° 107.2018, Mme VARELA, M. CAMBLONG, M. TENA, Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. GIANANTI qui donne procuration à M. TRANCHE, Mme MOUNIOS ADURRIAGA qui donne procuration à M. IRAZUSTA, Mme CEZA qui donne procuration à Mme CAMACHO SATHICQ, Mme DUHART ETCHENAUZIA qui donne procuration à Mme ZUBIETA, M. DESTRUHAUT qui donne procuration M. BERRA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle POLA LAKE.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2018 par Madame POLA LAKE, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

II – DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO

105.2018 – DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

053.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Centre – Lot 1 : Voirie – Avenant n° 1 – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec le groupement EUROVIA AQUITAINE/René LAPORTE/SUD OUEST PAVAGE (mandataire EUROVIA AQUITAINE)	Montant initial : 898 637,34 € H.T. Nouveau montant : 1 029 231,32 €
054.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Centre – Lot 2 : Éclairage public et réseaux secs – Avenant n° 1 – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec le groupement SPIE CITYNETWORKS/SDEL (mandataire SPIE CITYNETWORKS)	Montant initial : 194 162,20 € H.T. Nouveau montant : 206 237,07 € H.T.
055.2018	Transport pour activités scolaires – Marché passé avec les Autocars du Sud-Ouest	Marché annuel compris entre 17 000 € H.T. et 22 000 € H.T.
056.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 1 : Voirie – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec le groupement EUROVIA AQUITAINE/SUD OUEST PAVAGE (mandataire EUROVIA AQUITAINE)	1 794 218,05 H.T.
057.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 2 : Éclairage public, réseaux secs – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS	289 194,25 € H.T.
058.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 3 : Espaces verts – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société GUICHARD	76 880,40 € H.T.
059.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 4 : Menuiserie bois (fourniture et pose de caillebotis) – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société ENTSIA	46 285,08 € H.T.
060.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 5 : Fourniture de pierres naturelles – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société MONDIAL MAT INTER	295 439,88 € H.T.
061.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est - Lot 6 : Fourniture de supports vélos – Lot 7 : Fourniture de bancs inox/bois, Lot 11 : Fourniture d'équipements de voirie : Demi-sphères inox, potelet. Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société France INOX INDUSTRIE	Lot 6 : 18 900,00 € H.T. Lot 7 : 29 880,00 € H.T. Lot 11 : 13 739,00 € H.T.
062.2018	Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est - Lot 9 : Fourniture de corbeilles enterrées – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société ECOLLECT	29 500,00 € H.T.

063.2018	Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz – Marché de maîtrise d'œuvre – Marché passé avec la Société VERDI INGENIERIE	10 057,50 € H.T.
064.2018	Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours de la Société Kaufman et Broad Promotion	-
065.2018	Aménagements intérieurs de la Ferme Larretxea – Marché de travaux passé avec la Société BAM	109 692,78 € H.T.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 221 000 € et Travaux < à 5 548 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Réaménagement sur Boulevard de la Mer – Secteur Centre - avenant n° 1	Lot 1 : voirie	EUROVIA AQUITAINE/RENÉ LAPORTE/SUD OUEST PAVAGE	130 593,98 €	11/07/2018
	Lot 2 : éclairage public et réseaux secs	SPIE CITYNETWORKS/ SDEL	12 074,87 €	31/07/2018
Réaménagement sur Boulevard de la Mer – Secteur Est	Lot 1 : voirie	EUROVIA AQUITAINE/SUD OUEST PAVAGE	1 794 218,05 €	03/08/2018
Réaménagement sur Boulevard de la Mer – Secteur Est	Lot 2 : éclairage public et réseaux secs	SPIE CITYNETWORKS	289 194,25 €	03/08/2018
	Lot 3 : espaces verts	GUICHARD	76 880,40 €	03/08/2018
	Lot 4 : menuiserie bois (fourniture et pose de caillebotis)	ENTSIA	46 285,08 €	03/08/2018
	Lot 5 : pierres naturelles	MONDIAL MAT INTER	295 439,88 €	03/08/2018
	Lot 6 : fourniture de supports vélos Lot 7 : fourniture de bancs inox/bois Lot 11 : fourniture d'équipements de voirie : demi-sphères inox, potelet	FRANCE INOX INDUSTRIE	18 900,00 € 29 880,00 € 13 739,00 €	03/08/2018
	Lot 9 : fourniture de corbeilles enterrées	ECOLLECT	29 500,00 €	03/08/2018
Réfection des tribunes du Stade Ondarraitz Marché de maîtrise d'œuvre	Lot unique	VERDI INGENIERIE	10 057,50 €	03/09/2018
Aménagements intérieurs de la Ferme Larretxea	Lot unique	BAM	109 692,78 €	05/09/2018

M. BALANZATEGUI : j'ai 2 questions.

- . Les 100 000 € d'avenant par rapport à la voirie, ils correspondent à quoi ?
- . KAUFMAN ET BROAD en quoi consiste le fait d'ester en justice ?

M. le Maire : KAUFMAN ET BROAD, il s'agit essentiellement d'un débat technique entre la Ville, la Direction Départementale des Finances Publiques et le Conseil Départemental sur la perception des taxes locales d'équipement versées par Entreprenantes au titre des premières opérations et permis de construire. Ces permis de construire n'ont été ni annulés ni modifiés. La taxe d'aménagement est donc due par KAUFMAN ET BROAD au titre des 3 permis en cours de réalisation.

KAUFMAN ET BROAD dit que sur la première partie il ont déjà payé et que ceci doit s'imputer sur l'ensemble.

Nous avons vu avec le Service Départemental des Finances et nous sommes d'accord pour dire que la loi ne dit pas cela.

Si le jugement venait à dire autre chose nous en prendrions acte. Mais aujourd'hui, à la fois le Conseil Départemental, la DGFIP (donc les finances) et nous, nous sommes d'accord sur l'interprétation des textes.

Mme KEHRIG COTTENÇON : où est-ce que tu vois la voirie ? Il s'agit de quelle décision ?

M. BALANZATEGUI : il s'agit d'un avenant de 100 000 €.

Mme KEHRIG COTTENÇON : sur le lot n° 1 voirie ? C'est cela ?

M. BALANZATEGUI : oui.

Mme KEHRIG COTTENÇON : cela concerne le réaménagement du boulevard de la Mer sur la partie centre qui vient d'être réalisée. En fait, il y avait plusieurs choses que l'on ne pouvait pas savoir avant de commencer le chantier. Il s'agit des aléas du chantier.

130 000 € correspondent à une partie des espaces verts devant la résidence ESKUALDUNA, du béton désactivé, un puit que l'on a trouvé en enlevant le revêtement qu'il a fallu combler devant le mini-golf, des ouvrages en pied de la résidence CROISIÈRE et surtout un réseau gaz que nous avons trouvé au pied de la résidence ESKUALDUNA qu'il a fallu protéger avant de refaire les revêtements.

C'est essentiellement ces opérations-là qui font que l'avenant est de 130 000 € sur le lot n° 1.

Nous avons un autre avenant de 12 000 € sur le lot 2 car nous avons considéré que nous devons « enfoncer » les regards de visite et les faire plus profonds.

M. le Maire : bien en ces remarques près, je considère que vous avez pris acte des décisions prises précédemment et je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

**106.2018 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE – COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Par délibération du 16 février 2017, le Conseil Municipal avait désigné :

- Madame Nicole BUTORI, comme représentante titulaire de la Commune à la CLECT,
- Madame Chantal KEHRIG-COTTENÇON comme suppléante.

Aujourd'hui, il est proposé de remplacer Madame Nicole BUTORI par Monsieur Kotte ECENARRO, comme représentant titulaire de la Commune à la CLECT.

M. le Maire : il s'avère qu'au niveau de l'Agglomération Pays Basque, ce sont essentiellement les Maires qui sont les titulaires, d'où cette proposition de délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

Monsieur Bertrand FRUCHART entre en séance.

107.2018 – COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT – GARANTIE D'EMPRUNT

Le COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt initialement garanti par la Commune d'Hendaye le 10 décembre 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la présente garantie sollicitée, dans les conditions fixées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

108.2018 – SEPA – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Conformément à l'article L.1524 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport est fait de l'activité de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

109.2018 – SUBVENTION – FÊTE D'HARRI-XABALETA

L'Association HARRI-XABALETA a sollicité le versement d'une subvention de 500 € dans le cadre de la fête qu'elle a organisée les 08 et 09 septembre derniers.

Il est proposé d'allouer la somme de 500 € à l'Association HARRI-XABALETA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

110.2018 – ASSOCIATION BEGIRADAK – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Association BEGIRADAK saisit le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, devant lui permettre de poursuivre son activité sur de nouvelles bases financières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE M. Jean-Michel ARRUABARRENA

111.2018 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 30 ANS DE L'ASSOCIATION ENDAIKA

Dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire, l'Association ENDAIKA organise une manifestation du vendredi 05 octobre 2018 au dimanche 07 octobre 2018. A ce titre, elle sollicite une aide financière de la Ville d'HENDAYE.

Il est proposé d'allouer à l'Association ENDAIKA une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE Mme Martine ANSAULT LECUONA

**112.2018 – CONSEIL DÉPARTEMENTAL – AIDE FINANCIÈRE – PROJET TRANSFRONTALIER
« GRAND ÂGE CAP MÉTIERS »**

Dans le cadre de sa mission de coopération transfrontalière, le Département accompagne des actions d'initiative locale de diverses natures, en adéquation avec les priorités des politiques publiques du Département.

L'opération s'inscrit dans le champ de la mobilité dans les métiers d'aide à la personne.

Le Département s'engage à cofinancer le projet à hauteur de 2 500 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention attributive de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**113.2018 – EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIAL DENENTZAT –
AVENANTS TOUS CORPS D'ÉTAT**

Au cours des travaux d'extension et de réaménagement du Centre Social DENENTZAT, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements en plus et moins-values sur les marchés de travaux.

- Nouveau montant total des marchés de travaux HT : 1 665 413.66 € HT
⇒ Soit un montant total TTC : 1 998 496.39 € TTC

Soit une augmentation du montant des marchés de travaux de (+3.54%) hors application de pénalités de retard aux entreprises concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la passation des avenants aux marchés de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je voudrais juste rappeler, ici, que la délibération du 1^{er} octobre 2013 prévoyait un montant de travaux estimé à 1 700 000 € H.T. ceci en 2013 et vous lisez, aujourd'hui, 5 ans après, presque jour pour jour, le budget a été parfaitement respecté.

M. le Maire : je rappelle, pour ceux qui n'étaient pas là ce matin, que nous avons inauguré l'extension et la réfection de ce Centre Social DENENTZAT. Je rappelle que nous étions, à l'époque, sur 340 m², que l'extension a été portée à 900 m² pour le seul Centre Social. En plus, nous avons réalisé 2 salles pour un total de 300 m², il y a là une salle de 125 m² qui est réservée en priorité au Conservatoire de danse Maurice RAVEL, en priorité mais pas que, puisqu'il s'agit de salles mutualisées. Une 2^{ème} salle de 195 m² sera utilisée par 13 Associations qui se sont portées volontaires, cela va de la danse à la gym à l'école de cirque. Il y a un petit peu de tout et nous en sommes très heureux. Au total 1 300 m² construits et réhabilités dans ce Centre Social des Joncaux qui est tout à fait remarquable aux dires des différents partenaires que sont la CAF, le Conseil Départemental et autres.

Mme KEHRIG COTTENÇON : nous pouvons aussi remercier les Services Techniques qui ont beaucoup œuvré sur ce chantier.

M. le Maire : tout à fait, nous associons nos Services Techniques, ils se sont beaucoup investis sur ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

114.2018 – PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT « LES HALLES »

Par décision du 17 mars 2017, un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec l'agence BASALT ARCHITECTURE pour le projet de réhabilitation du bâtiment "Les halles" à HENDAYE.

Le calendrier d'exécution prévoit l'intervention des entreprises dès le premier trimestre 2019.

L'estimation financière affectée aux travaux s'élève à 2 896 000 € H.T.

Il est proposé :

- d'approuver l'avant-projet détaillé (APD) pour la réhabilitation du bâtiment "Les Halles", tel qu'il a été présenté en Commission des Travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir (déconstruction de la partie en élévation constituant le rez-de-chaussée et le premier étage) de l'ancien centre de secours implanté face au bâtiment "Les Halles",
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des Marchés Publics (MAPA), à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant.

M. POUYFAUCON : bonsoir à tous. Nous avons déjà eu ce débat en Commission, donc lundi, je pense que nous allons le refaire un petit peu en Conseil Municipal. Au niveau du fond, le fait de mettre en place une salle et de dynamiser le centre-ville, je pense que cela fait consensus et que tout le monde est d'accord, il n'y a pas que vous il y a moi aussi, quand même, je rigole.

Par rapport à cela, nous sommes tout à fait d'accord et il faut le faire.

Par contre, nous n'approuverons pas le projet, nous allons nous abstenir avec beaucoup, beaucoup de réserves. Nous allons nous abstenir parce que nous voulons être constructifs et nous pensons qu'il faut faire quelque chose, par contre sur la finalité du projet nous avons des problématiques sur plusieurs points.

La finalité de la salle, par exemple, moi ce qui m'a choqué, mais bon je m'y attendais un petit peu, c'est ce que Mme ROULON tout d'abord nous a dit lors de la réunion c'est que la salle n'avait pas vocation à accueillir de la musique amplifiée ou des spectacles amplifiés, parce que qui dit musique dit spectacle, donc n'a pas vocation à accueillir quelque chose qui se branche sur une prise.

On nous a dit que cela serait possible, de temps en temps, de temps en temps cela veut dire quoi ? Peut-être un concert pour Carnaval ?

En tout cas cela ne va pas être la vocation de la salle, d'accord, mais cela ne va pas être quasiment la vocation du tout de cette salle parce qu'elle n'a même pas de scène, sur les plans que j'ai vus il n'y a pas de scène, il n'y a pas de sonorisation. Donc, cela montre l'importance que l'on donne à cette activité-là qui est, pour moi, quasiment nulle et pour nous.

La problématique que vous avez mise en avant c'est la problématique du son et du tapage au niveau du voisinage.

Il y a 3 niveaux d'insonorisation, vous avez choisi le n° 2. Je vous ai demandé combien cela couvrirait de décibels et nous n'avons pas eu vraiment de réponse. En sachant que le n° 3, pour préciser, c'est le niveau des salles de concert comme l'ATABAL à Biarritz, c'est l'exemple que nous avons pris.

On nous a dit, aussi, qu'il y avait des sas pour éviter que le son sorte, donc il y a quand même une certaine insonorisation.

La question est de savoir est-ce que ça sera suffisant ? Est-ce que l'on s'est renseigné pour savoir un concert combien de décibels ça émet ? Est-ce que cette insonorisation est suffisante ? Est-ce que si on fait venir des groupes de musique le maximum de décibels qui peut être produit à l'intérieur de la salle sans causer de nuisances sera accepté par des groupes de musique, tout simplement ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu regarder si nous n'aurions pas pu monter au niveau 3 même si cela coûte plus cher ?

Ce que j'ai mis en avant, lors de cette réunion, c'est que la problématique du son aussi n'est pas forcément due aux concerts, tous types de concerts qu'il y aurait dedans, parce que Chantal du pointais du doigt, tu stigmatisais un petit peu tout ce qui est hard rock et tout ça.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je ne crois pas.

M. POUYFAUCON : si, si.

Mme KEHRIG COTTENÇON : non, non.

M. POUYFAUCON : si, si bien sûr.

Mme KEHRIG COTTENÇON : non, non. Si cela t'arranges, vas-y.

M. POUYFAUCON : comme tu veux, non mais tu l'as fait et tu l'a même fait la dernière fois de toute façon. Mais cela n'est pas grave, ce n'est pas ça le problème, au niveau technique, ce qu'il faut savoir c'est que, que ça soit ce type de musique ou n'importe quel type de musique que cela soit du reggae, du jazz ou n'importe quoi tant que l'on met un volume prédéfini et une limite, n'importe quel style de musique fera le même niveau sonore. Donc, si l'insonorisation est bonne cela sera pareil pour tous types de musique. Qu'est-ce que l'on a mis en avant également ? Il y a la problématique du fait que cela soit la salle en centre-ville, donc là je le répète, pour moi, c'est une très bonne idée de mettre une salle comme cela en centre-ville.

Par contre, apparemment légalement et techniquement c'est très compliqué ou même interdit de mettre une salle de concert en centre-ville.

Nous avons l'exemple de Biarritz avec l'ATABAL, il faut savoir que l'ATABAL n'a pas le monopole de l'exemple des salles de concert.

Biarritz a choisi de la mettre dans une zone industrielle, il y a beaucoup de villes en France qui ont des salles de concert en plein centre-ville, je pense à BARBEY à Bordeaux qui est en plein centre-ville et qui doit avoir le même niveau d'insonorisation je pense que l'ATABAL et il n'y a aucun problème, elle est en centre-ville.

Ensuite, j'ai pas mal de choses à dire, je suis désolé cela va être un peu long.

Mes inquiétudes c'est qu'il n'y ait pas de musique amplifiée et donc cela nous limite énormément sur un projet qui coûte autant à l'avenir pour proposer des activités.

Vous m'avez dit, et là j'espère que tu ne vas pas me dire que tu ne l'as pas dit Chantal, qu'il y avait beaucoup de demandes pour faire des thé dansant et des lotos. Alors, peut-être, peut-être, mais ce qui peut le plus peut le moins, si on peut faire un concert amplifié on peut aussi faire un loto ou un thé dansant.

Le thé dansant, c'est très bien, les anciens c'est très bien qu'ils puissent y aller, après dans la vision à long terme, je ne sais pas si notre génération, la vôtre, celle qui a au-dessus qui n'a pas l'habitude d'aller dans ce type d'événement iront quand ils auront l'âge de ceux qui vont y aller maintenant.

Donc, dans la vision à long terme, me dire que l'on va dynamiser Hendaye avec des thé dansant et des lotos ça me questionne beaucoup, voilà, j'espère qu'on pourra proposer autre chose et j'espère que cette intervention et tout ce que je vous dis pourra peut-être faire évoluer les choses, je ne sais pas ?

La grosse problématique qui nous a amenés à cela c'est cette histoire de doublon, qui pour moi est un doublon de la salle d'exposition de MENDIZOLAN, parce que nous allons recréer une salle d'exposition au rez-de-chaussée en face des pompiers.

Je ne pense pas que la Commune d'Hendaye ait besoin de 2 salles d'exposition et le fait que vous soyez persuadés, dès le départ, qu'il fallait mettre cette salle d'exposition fait que l'on met la salle de concert en haut.

On met la salle de concert en haut avec une bodega, ce qui fait que les gens quand ils seront dans la salle de concert il y ait une possibilité de sortir sur l'esplanade qu'il y a entre les Halles et la Bibliothèque, là où il y a les habitations. Donc, là on se tire une balle dans le pied parce que l'on fait sortir les gens, c'est-à-dire que c'est comme dans les bars, les gens qui créent le niveau sonore à l'extérieur quand ils sortent pour discuter et pour fumer.

On n'aurait peut-être pu mettre la salle, comme je vous l'avais proposé à la première réunion, en bas au niveau en face du cimetière et du fronton, dans cet angle-là, il n'y aurait pas eu de voisinage et peut-être du coup on aurait pu proposer la salle du haut pour faire des repas. Cela aurait été peut-être plus logique parce que le niveau sonore des gens qui sortent n'aurait pas impacté plus que ça le voisinage comme il va l'impacter maintenant quand les gens sortiraient. A l'intérieur, que cela soit amplifié ou pas que cela soit un quatuor d'accordéons ou n'importe quoi, quand les gens vont sortir ça fera du bruit et ça c'est sûr.

Cette problématique de salle d'exposition en bas, moi je la trouve de trop et du coup je trouve ça nous pose problème dès le départ quand on veut créer la salle car ça nous limite directement.

Où j'en étais, je ne sais plus, je crois que j'ai à peu près tout dit, voilà si vous voulez on continue à en discuter ? Mais le fond du problème c'est qu'on se limite sur une demande parce qu'il y a une demande aussi, il y a peut-être des demandes pour les thé dansant mais il y a une demande aussi, des jeunes, des moins jeunes pour avoir des concerts, pour avoir une salle de qualité qui fait que les groupes reconnaîtront cette salle comme une bonne salle et, à ce moment-là, ce qui se fait aussi à l'ATABAL et etc. c'est ne plus à nous d'aller chercher les groupes, c'est les tourneurs qui viennent nous chercher pour proposer leurs services parce qu'ils cherchent des salles. Donc, cela nous enlève aussi une épine du pied.

Au-delà de ça, je pense que l'on arrive à ce problème aussi parce qu'il y a un manque de concertation. Nous n'avons eu, quand même, que 2 réunions sur ce projet des Halles qui est quand même le projet phare de votre mandat. Du moins, moi j'en ai eu 2, il y en a peut-être eu 3 mais je pense que cela aurait mérité un peu plus de concertation, peut-être le prendre un peu plus en amont et au-delà de ça concerter les acteurs locaux qui eux auraient pu apporter leurs expériences, leurs connaissances et ils vous auraient peut-être dit à peu près la même chose que moi et nous aurions pu en discuter et vous auriez vu que ce n'est pas uniquement moi qui pense cela. Je ne m'oppose pas pour m'opposer parce que je trouve très bien qu'on veuille dynamiser que l'on veuille faire quelque chose. Une salle pour faire des repas c'est super, il en faut, il y a de la demande aussi. Mais, on aurait pu faire les deux concerts et repas et pas concert et salle d'exposition par exemple.

Voilà, merci de m'avoir écouté, désolé pour la longueur.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense bon nombre de municipalités ont travaillé sur cette salle et apparemment tout le monde s'y est un petit peu « cassé les dents » puisque rien n'a jamais été fait.

Je voudrais juste rappeler que par exemple en 2007 il y avait un projet qui avait été lancé, et avait confié à un bureau d'étude qui s'appelle PROJEMA PRODEVELOPPEMENT. Ce bureau d'étude avait fait un programme pour une salle de concert exclusive. On démolissait à l'époque le bâtiment des Halles, on conservait la caserne des pompiers et en septembre 2007 le projet avait été estimé à 8 millions d'euros.

Avons-nous les moyens d'avoir ce type de salle ? C'est un choix politique 8 millions d'euros cela veut dire mais bon nombre de choses à côté ne sont pas faites. Nous n'avons pas fait ce choix, c'est-à-dire que nous avons décidé de conserver le bâtiment des Halles parce que, pour nous, au niveau de l'architecture c'est un bâtiment parlant, c'est un bâtiment qui a du caractère, c'est un bâtiment qui représente Hendaye. Nous avons donc choisi de réhabiliter ce bâtiment.

Lors des premières réunions que nous avons faites, ici dans cette même salle, nous avons évoqué la possibilité de faire 3 niveaux pour 3 usages différents.

Tout le monde s'est accordé pour dire qu'une salle de concert demandait une hauteur de plafond suffisante pour permettre un mail scénique suffisant pour faire des concerts dans de bonnes conditions.

Nous avons donc réfléchi, tous ensemble, et pris cette décision qu'il n'y aurait que 2 niveaux de salle. Ce qui du coup limitait déjà les usages.

Ensuite, nous avons fait appel à un cabinet d'architecte qui a l'habitude de travailler ce sur ce genre de salles, qui s'est associé avec des bureaux d'étude.

Donc, nous avons suivi les conseils de ces professionnels.

C'est notre choix de réhabiliter cette salle qui est dans un quartier cœur de ville.

L'ATABAL : nous en avons parlé lundi ici en Commission, nous en reparlons ce soir, je pense que nous ne sommes pas tout à fait dans le même type de salle.

L'ATABAL est une salle de concert qui est effectivement dans une zone industrielle pour diverses raisons : de publics divers, de bruit et de stationnement.

Nous ne faisons pas l'ATABAL à Hendaye, nous faisons une salle multi usages et, je pense, que nous devons réussir à mettre tout le monde dans une même salle.

Je suis un peu choquée quand j'entends parler de générations que l'on oppose. Ce n'est pas du tout mais du tout mon point de vue. Il n'y a pas des concerts pour les jeunes, des concerts pour les moins jeunes, des concerts pour les plus anciens, je ne peux pas entendre cela.

M. POUYFAUCON : je n'ai pas dit cela.

Mme KEHRIG COTTENÇON : tu te reliras. Je pense qu'à un moment donné il faut que l'on arrive à mettre toutes les générations dans cette salle. Effectivement, j'ai parlé de thé dansant, de concerts de jazz et de plein de concerts. Je pense que l'on peut tout faire dans cette salle, que l'on pourra tout faire dans cette salle.

Le problème du bruit, effectivement, nous en avons parlé à de multiples reprises. Quand je vois le club house à ONDARRAITZ où par exemple dès que nous sommes à dix autour de la table on ne s'entend plus, parce que la salle n'est pas sonorisée pour accueillir du public.

Donc, effectivement c'est un point que nous avons soulevé et avons demandé aux bureaux d'étude de travailler ce sujet.

Il ne s'agit pas pour nous que d'une salle de concert mais ce sera aussi un équipement culturel majeur. Je pense que nous avons vraiment besoin de ce genre d'équipement en cœur de ville et, encore une fois, ce projet n'est pas qu'un projet de salle, c'est un projet qui s'inscrit dans la requalification du centre-ville.

C'est pour cela que nous avons considéré que ce projet-là pouvait tout à fait se faire dans ce bâtiment des Halles.

Accepter une salle de concert à usage exclusif où nous aurions des décibels et beaucoup de monde, ce n'est pas le meilleur endroit.

La question est de savoir si nous ferons des concerts toutes les semaines à Hendaye ? Est-ce que c'est cela que l'on veut ici ?

Je ne pense pas, je pense que l'on doit retrouver tous les usagers que l'on a cités en Commission.

Nous n'avons pas les moyens de se dire que l'on va faire une salle spéciale concerts, une salle spéciale thé dansant, une salle spéciale pour les moins jeunes.

Je pense qu'il faut retrouver plusieurs usages dans un seul et même bâtiment, c'est peut-être cela le côté raisonnable que nous avons mis en avant.

Alors, peut-être que nous ne partageons pas la même vision des choses, mais en tout cas, c'est notre choix.

En ce qui concerne la scène, effectivement telle que la salle est présentée pour l'instant il n'y a pas de scène. Vous savez pertinemment que l'on peut tout à fait ajouter une scène après. Ce n'est pas un problème, ce n'est qu'un accessoire. Le plus important est que la structure soit bien faite et les accessoires viendront après.

M. POUYFAUCON : je te remercie pour ta réponse. Tu n'as pas répondu à tout parce que moi la grosse problématique que j'ai mis en avant dans la 2^{ème} partie de mon intervention c'est le fait qu'il y ait ce doublon de MENDIZOLAN qui fait que on se met une épine dans le pied dès le départ parce que on ne peut pas du coup proposer cette salle pour tout le monde, afin que tout le monde puisse y aller et une salle spécialisée dans la musique.

Attends, je t'ai laissée parler Chantal.

Je n'ai jamais opposé personne, ça je ne sais pas du tout d'où tu le sors. Cette salle, je te dis que s'il y a 2 espaces elle peut accueillir tout le monde.

Tu me parles des projets passés à 8 millions d'euros, très bien, moi je te parle de cette salle et je me demande ce que l'on pourrait faire pour qu'elle soit mieux ?

Tu me parles de moyens, vous critiquez l'ancienne Municipalité pour avoir pris tout dans la vitrine. A ce compte-là, on peut vous renvoyer la critique parce que si on veut faire vraiment une salle correctement, à partir de-là et bien on ne fait pas la 2^{ème} partie du boulevard de la mer.

Mme KEHRIG COTTENÇON : alors écoute jusque-là j'essayais de ne pas faire de polémique avec l'ancienne Municipalité et la nouvelle.

M. POUYFAUCON : c'est toi qui a commencé à parler de l'ancienne.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais pas du tout, tu n'as pas écouté ce que je disais. J'ai dit que le projet a été lancé en 2007, qui était aux manettes en 2007 ?

M. POUYFAUCON : très bien c'est toi qui parle d'avant, moi je ne parle pas d'avant, je parle du projet de maintenant.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je parle d'un projet qui a muri depuis de longues années, cela ne veut pas dire l'ancienne Municipalité, d'accord ? Ne stigmatise pas sans arrêt.

M. le Maire : nous allons nous écouter les uns et les autres.

M. POUYFAUCON : tu dis que nous avons décidé tous ensemble, non nous n'avons pas décidé tous ensemble, vous avez décidé.

Moi je vous ai porté la problématique de la hauteur du plafond, je vous remercie de m'avoir écouté, quand même, à ce niveau-là c'est déjà pas mal.

Mme KEHRIG COTTENÇON : tu te contredis un petit peu.

M. POUYFAUCON : par rapport à l'extérieur, tu me dis que tu as gardé l'extérieur et c'est super, je trouve cela très bien. Je vous l'ai dit, l'extérieur est très joli, c'est super. Pour moi c'est l'intérieur qui me pose problème et je me pose la question si finalement on trouve que cette salle est sous utilisée est-ce que l'on pourra aussi la modifier, l'améliorer ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais pourquoi on devrait dire maintenant, alors que nous sommes qu'au stade du projet, que la salle sera sous utilisée ?

M. POUYFAUCON : j'ai dit si, conditionnel.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais pourquoi ? Pourquoi on se met déjà des barrières, des pièges ?

M. POUYFAUCON : la barrière on se la met déjà avec le doublon MENDIZOLAN.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais non. Nous avons des usages totalement différents.

M. POUYFAUCON : on a l'usage que tu veux bien lui donner parce que tu dis que c'est pour tout le monde mais non ce n'est pas pour tout le monde.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce n'est pas « mon » projet.

M. POUYFAUCON : excuse-moi.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je veux juste préciser que c'est le projet d'une Municipalité.

M. POUYFAUCON : c'est le projet de la Majorité, ce n'est pas que le tien mais il ne faut pas dire que c'est pour tout le monde, parce que tout le monde ne vas pas se reconnaître là-dedans.

Il y a des choix à prendre, vous prenez vos choix, moi je ne suis pas d'accord.

Mme KEHRIG COTTENÇON : l'opposition ne s'y retrouve peut-être pas mais les usagers s'y retrouveront peut-être.

M. POUYFAUCON : peut-être ou peut-être pas et peut-être pas tout le monde et sûrement pas tout le monde.

Mme KEHRIG COTTENÇON : en tout cas tout est fait pour que chacun s'y retrouve.

M. POUYFAUCON : tout est fait, tant mieux et je te dis que si on avait pu faire et la salle de repas ou polyvalente avec une salle spécialisée peut-être plus petite pour uniquement de la musique ça aurait ouvert un plan d'accueil pour plus de populations.

Mme KEHRIG COTTENÇON : mais si tu permets, encore une fois, je vais juste me répéter, depuis des années tout le monde a réfléchi à un équipement comme celui-ci, personne n'a pris la décision de le faire. Nous prenons cet engagement, nous prenons cette décision, alors bien sûr qu'elle sera perfectible cette salle, mais nous allons essayer de contenter un maximum de population et j'espère que l'on va y réussir.

M. POUYFAUCON : j'espère aussi, je t'amène mon avis.

Mme KEHRIG COTTENÇON : le fait d'entendre « si » et de se mettre déjà des barrières me dérange un peu.

M. POUYFAUCON : est-ce que techniquement elle pourra être améliorable ? Ou est-ce qu'elle sera figée ? Est-ce que l'on ne pourra rien toucher ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : je viens d'expliquer que, par exemple, le club house d'ONDARRAITZ qui a été fait, est une belle salle qui était nécessaire, a un problème d'acoustique. Nous sommes en train de travailler afin de régler ce problème. Donc, cela veut dire que tout est toujours perfectible et que bien sûr on peut toujours tout améliorer. Je pense que là on est tous en train d'enfoncer des portes ouvertes.

M. POUYFAUCON : on n'enfonce pas des portes ouvertes, je te donne mon avis. Je pense que quand je t'ai donné mon avis sur la hauteur j'ai bien fait de le donner.

Juste pour finir, tant mieux si c'est perfectible parce que pour moi une scène dans une salle comme celle-là ce n'est pas juste un accessoire c'est primordial.

M. le Maire : merci M. POUYFAUCON, je laisse la parole à M. ELIZALDE.

M. ELIZALDE : bon après-midi à tous et à toutes, nous avons beaucoup parlé de l'usage, de ce qui pourrait être l'usage des Halles. Moi, je partage le fait de dire qu'il ne doit être ni limité ni exclusif.

Par contre, je partage également le fait de dire qu'en priorité, en tout cas pour moi, il faudrait que ce soit une salle où des concerts soient possibles et tous types de musique. D'ailleurs, je le rappelais dans mon intervention en euskera, historiquement il y a eu déjà des concerts de tous types entre metaloween, txingudi paradise, olentzero rock et compagnie, ce sont des styles variés et effectivement il ne faut pas que cela empêche de faire un repas. Mais pour moi la priorité c'est vraiment d'avoir un lieu où l'on puisse faire de la musique amplifiée parce que sur Hendaye ça sera le seul lieu où on peut en faire avec, je dirai, un peu de tranquillité.

Il me semble et c'est là pour moi essentiel aujourd'hui le lancement des travaux, comme l'a rappelé Chantal. Cela fait 2007, je ne savais pas qu'il y avait eu ce projet, mais il me semble et les plus jeunes de la salle s'en rappelleront cela doit bien faire depuis fin des années 90 que l'on parle d'un projet pour les Halles.

L'essentiel en tout cas c'est que les travaux soient lancés et qu'on dote la ville d'Hendaye d'un outil, d'un bâtiment qui est une performance acoustique et phonique importante de qualité et que l'on puisse y faire des manifestations diverses, mais encore une fois, pour moi les concerts seraient importants.

L'usage, il me semble que dans le planning, nous n'en n'avons pas parlé, puis je n'étais pas lundi, je m'en excuse j'avais d'autres obligations, mais par habitude il me semble que les travaux vont durer 12 mois, 18 mois à peu près à partir du moment d'aujourd'hui où on les lance on va arriver à fin décembre 2019.

Donc, pour l'usage, à mon avis on a encore le temps d'en débattre. L'important c'est que l'on ait une bonne acoustique, une bonne phonique, c'est-à-dire qu'à l'intérieur le son soit bon mais que l'on n'entende pas la musique jusqu'au bout de la planète.

Donc, par rapport à cela, ce n'est pas une proposition, je partage avec vous ce que je pense c'est qu'il faudrait peut-être commencer à travailler un petit peu avec les Associations, les différentes Associations qui ont déjà réalisé des concerts et des manifestations sur ce lieu. A mon avis, c'est important pour voir effectivement, je crois que l'usage va être défini en grande partie par les demandes qui vont être réalisées. Aujourd'hui, je ne sais pas si de tête, j'en ai parlé tout à l'heure olentzero, metaloween maintenant qui se passe à Sare, txingudi paradise et certainement j'en oublie, les jeunes d'Hendaiatz qui organisaient un concert par an. Déjà, je ferais un point sur cela.

Dernier point, sur l'ancienne caserne, juste pour dire que nous nous n'interdisons pas de réfléchir à un projet éventuel sur cet espace.

Milesker.

M. le Maire : je voulais rappeler simplement qu'il est toujours difficile de rentrer plusieurs chaussures dans une même boîte à chaussures et en tout cas même si on n'y arrive ce n'est pas toujours très pratique.

Simplement reprendre un exemple que nous avons déjà connu, ici à la ville d'Hendaye, donc Peyo POUYFAUCON, je comprends ce que vous voulez dire et nous sommes plusieurs aujourd'hui et hier et avoir eu quelques difficultés à tout faire rentrer dans un projet.

Je prends un exemple très précis, c'est sur la plaine de Belcena, quand nous avons parlé de doter Endaiarrak ou ce qu'était Endaiarrak à l'époque d'un fronton couvert.

Certains étaient pour le mur à gauche, d'autres étaient pour le Jai Alai, d'autres pour le Trinquet, mais tout le monde avait l'idée de faire le projet 3 en 1.

A un moment donné, nous avons opté pour un mur à gauche, puis quelques années plus tard nous l'avons raccourci de l'intérieur parce que pour un mur à gauche il était peut-être un peu grand.

Ensuite, nous avons construit un Trinquet et je dirais qu'heureusement nous n'avons pas construit à aujourd'hui de Jai Alai et ce n'est plus à l'ordre du jour.

Ce type de débat-là, ces questions posées font parties des questions que souvent nous nous posons, comment peut-on réaliser d'une structure et tout mettre dedans ?

Effectivement, moi je suis de ceux qui ne croient pas qu'il sera possible d'avoir en un seul lieu des très bonnes conditions acoustiques à la fois pour de la pratique du rock, du blues, du jazz, du thé dansant et de la musique métal.

Je pense qu'il nous appartient de voir, comme le dit notre collègue Iker, les usages. Cela ne nous empêche pas et nous l'avons dit et Mme KEHRIG nous l'a dit, je crois, qu'effectivement s'il y a des concerts métal nous n'allons pas nous y opposer. Nous nous poserons la question si nous en avons toutes les semaines, parce-que là effectivement la localisation posera problème.

Pour faire du concert métal, pour le peu que j'en sais, il faut carrément construire une boîte fermée, je caricature un petit peu.

Si on fait cela, il y a d'autres choses que l'on ne fera pas. Si on veut obtenir de la polyvalence sur l'usage de nos investissements (et c'est tout à fait honorable de penser aux finances de la Municipalité en disant faisons tout en un) finalement nous ratons l'un et l'autre et le troisième projet que l'on avait dans la même boîte. C'est un petit peu mon sentiment, mais cela n'enlève rien à ce que vous avez dit, cela n'enlève rien à ce que mes collègues ont dit me semble-t-il.

M. BERRA : je ne suis pas d'accord sur la méthode. Ce n'est pas l'usage qui va définir le bâtiment.

A mon avis, suivant à quoi va être destiné le bâtiment, il faut déjà se poser la question de l'usage pour voir quel type d'investissement l'on fait.

M. le Maire : aujourd'hui, elle a été posée.

M. BERRA : oui d'accord, quand on dit faisons le bâtiment et puis on verra l'usage.

M. le Maire : on en revient, M. BERRA, à l'exemple que je donnais, où l'on a fait un mur à gauche et 15 ans après nous avons raccourci le mur gauche et il y a un petit mur d'entraînement.

M. BERRA : là où je suis d'accord c'est que les multi usages ça ne marche jamais.

M. le Maire : ça ne marche jamais. Donc, je donne raison à Peyo mais je donne raison à mes collègues en disant soyez vigilants sur cela. La spécificité de la musique métal c'est que tous les voisins feront la fête (malgré eux) avec nous et avec ceux qui iront à la soirée métal peut-être.

Je ne veux pas préjuger, il me semble qu'aujourd'hui nous sommes sur un projet qui peut correspondre, à 80 à 90 % des usages et sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer.

Je passe la parole à Mme Christelle CAZALIS.

Mme CAZALIS : je voulais juste rajouter un petit mot. Il y a un principe de réalité Peyo. En fait tu vois le projet d'une salle de musique actuelle, cela fait 15 ans que j'y travaille puisque j'ai été Présidente de LANETIK, j'ai participé à des concertations en Région, etc. Donc, forcément quand nous avons demandé au début dans l'équipe quelles étaient les propositions j'ai porté ces propositions.

Après, il y a un principe de réalité qui s'est mis en place. Si nous sommes honnêtes, si nous faisons une salle de musique actuelle, elle ne peut être que dédiée à la musique actuelle.

C'est ce qui se passe, déjà pour avoir les financements de la Région, etc. il ne faut pas que cela soit une salle multi usages mais une salle uniquement musique actuelle.

Ensuite, c'est un projet uniquement tourné musique actuelle, cela veut dire qu'il faut des studios de répétition, des studios d'enregistrement, une salle de diffusion et donc cela devient un projet complètement exclusif là-dessus.

Cela ne veut pas dire que ce projet-là il n'a pas lieu d'exister à Hendaye, parce qu'effectivement si demain on avait une concertation avec LANETIK, IPK, HENDAITZ et d'autres personnes, il y aurait probablement possibilité d'avoir un joli projet avec une programmation etc. Mais cela ne répondait finalement qu'à une demande.

Là, aujourd'hui, le choix a été plutôt fait à partir des multiples manques d'équipement sur la ville. Chacun a évoqué ces manques : une salle de repas, une salle pour un vide-grenier, etc. et à partir de là, il y a eu le compromis qui a été fait de dire plutôt que de partir sur un projet uniquement de musique actuelle, qui de fait, excluait tout le reste nous allons faire tout le reste. Mais, comme nous pensons que les concerts ont lieu d'être, nous allons réfléchir à cette hauteur de plafond.

Et là ou tu te contredis aussi c'est que tu dis que l'on n'aurait pu ne pas faire la salle d'exposition et faire la salle en bas. Mais, justement si nous n'avons pas fait la salle en bas c'est parce que d'emblée nous avons identifié qu'en nous n'aurions pas les hauteurs et qu'il était impossible de retrouver une hauteur et de monter le 2^{ème} encore plus haut, cela aurait engagé des frais supplémentaires.

Concernant le 2^{ème} point de la salle d'exposition, soyons bien d'accord, aujourd'hui il y a diverses formes de salles d'exposition.

Tu peux faire une exposition au milieu d'un bar, tu peux faire une exposition par une Association, tu peux faire une exposition par des écoles, il y a multiples moyens de faire des expositions et ce n'est pas uniquement spécialement le duplicata de MENDIZOLAN que l'on va retrouver là.

Je pense aussi que nous avons intérêt à être innovateur, à trouver de nouveaux modes de propositions d'exposition et le centre-ville qu'on le veuille ou pas a son importance.

Aujourd'hui, on voit que malgré l'existence de MENDIZOLAN il y a un besoin, une nécessité pour le cœur de ville de retrouver ce type de lieu d'exposition.

Demain, cela peut être, aussi, un travail avec l'Office de Tourisme ou autour du Patrimoine et de la Culture. On peut travailler sur 2 mois d'exposition où les habitants s'approprient leur histoire en centre-ville en ayant un intérêt parce qu'une fois qu'ils sortent, ils voient l'église dont ils ont vu l'histoire.

Tu parles toi-même de ne pas parler de l'ancienne Municipalité, nouvelle Municipalité donc aies cet œil plutôt innovant et constructif et dis-toi que cela ne peut être qu'une plus-value, cela ne vient pas à la place de MENDIZOLAN ou contre MENDIZOLAN c'est une plus-value pour la ville que de disposer d'un nouveau lieu où l'on pourra partager sur des expositions.

M. IRAZUSTA : je voulais juste revenir sur l'emplacement de cette salle. On dit parfois que c'est un inconvénient qu'elle soit au centre-ville. Je crois qu'il faut partir de l'hypothèse inverse. C'est peut-être un atout.

C'est un atout d'avoir cette possibilité dans un centre-ville que l'on veut redynamiser, que l'on veut requalifier, là où il y a des gens qui habitent et un centre-ville ce n'est pas seulement les rues où l'on fait les achats, ou la place de l'église, ou les services administratifs et ceux de la Mairie, c'est aussi un endroit où il y a des expositions, des concerts. Parfois, des voisins qui râlent pour le bruit mais on fera avec.

Il est important de bien resituer ce projet dans le cadre de la requalification du centre-ville, où il y a des gens qui habitent aussi, moi je pense qu'il faut continuer à réfléchir là-dessus, il faudrait peut-être aussi un agospacespace dans le centre-ville. C'est un vrai projet où il y a une place de la République qui est à refaire, il y a de l'animation à amener, il y a du commerce à aider, il y a des jeunes, il y a des personnes âgées et la localisation de ce chantier est un vrai atout pour l'avenir du centre-ville.

J'en suis un habitant, momentanément, éloigné mais je pense que c'est important de voir avec les habitants de ce quartier ce qu'ils souhaitent.

Je pense que c'est important d'amener un thé dansant, un concert, une fête, un repas, une exposition en plus de tout le reste au centre-ville aussi.

M. POUYFAUCON : pour répondre à Christelle, je te remercie d'utiliser le terme de musique actuelle, c'est bien, comme cela on ne stigmatise pas le métal parce que je rappelle qu'un ampli si on le met à 50 décibels que l'on fasse du reggae ou n'importe quel style de musique cela fera le même nombre de décibels, donc cela ne fait pas plus de bruit que les autres musiques. Ça c'est le côté technique.

Après, tu me dis que je me contredis par rapport à en bas, il faut savoir que sur le bâtiment des Halles il n'y a que la façade avec l'horloge qui est classé, nous aurions pu garder cette façade et surélever le plafond de la salle d'en bas. Donc, je ne me contredis pas c'est faisable aussi. C'était juste par rapport au fait que ça aurait moins embêté les voisins, si la salle où l'on fait du bruit, où l'on peut peut-être faire du bruit se trouvait en bas.

Par contre, où je ne suis pas d'accord avec toi c'est qu'une plus-value, d'accord, une salle d'exposition mais plus on fait de salles d'exposition plus c'est des plus-values, mais est-ce que c'est vraiment nécessaire ? Est-ce qu'il n'y avait pas des choses plus importantes à faire avant ? C'est tout.

On peut en mettre dans tous les quartiers des salles d'exposition, c'est très bien, mais après peut-être qu'il y a d'autres choses à faire avant qui sont plus importantes comme une salle de concert. Il faudra peut-être trouver d'autres solutions aussi, je vous avais parlé du cinéma des variétés qui pourrait être aussi transformé en salle de concert, peut-être à moindre frais et passer le Cinéma des Variétés à la Plage à la Salle Antoine ABBADIE.

Il faut réfléchir, mais pour réfléchir il faut discuter, il faut faire des réunions ensemble et pas juste 3 réunions pour faire une salle.

Mme CAZALIS : juste pour te rassurer sur une chose, en 4 ans et demi de mandat et avec des Commissions Culture mensuelles, nous avons réfléchi à un projet culturel global. Donc, les questions du Cinéma, la question des expositions, les questions des salles de concerts, toutes ces questions sont réfléchies et je peux même te dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas arrêté les réflexions. Dans un mois, je vais aller concerter la Région, le Département, la DRAC pour leur dire au niveau des enseignements artistiques, au niveau du Conservatoire, au niveau des musiques actuelles, au niveau des salles de diffusion de quoi a besoin le Pôle Territoire anciennement Sud Pays Basque. Nous verrons si nous obtiendrons des réponses ou pas, mais ce qui est sûr, ce qu'a dit Chantal, c'est encore une réalité de principe, c'est-à-dire qu'un projet à 8 millions nous ne pourrions pas le mener tout seul.

Donc, il y a le fait de la localisation, en centre-ville, mais il y a le fait que le projet tel que l'on aurait pu vouloir l'aborder c'est un projet qui se veut ambitieux, peut-être pas à 8 millions mais en tout cas à 5 millions à peu près. Ce ne sont plus des projets que nous pouvons nous permettre de faire à l'échelle d'une Commune, d'autant plus qu'il s'agit de besoins de l'ensemble d'un territoire et donc n'ont pas lieu d'être portés par une seule ville.

Je te rassure, d'ici un petit mois, je vais tenter d'ouvrir un nouveau dossier, nous verrons comment répondra la Région, le Département, comme toujours je rendrai compte à la Commission Culture, j'espère que tu pourras être présent et que tu pourras participer aux débats que nous avons souvent très intéressants dans cette Commission Culture et cela ne veut pas dire que cela exclut d'autres projets.

Je pense qu'il ne faut pas que tu stigmatises le mot exposition, nous n'allons pas mettre que de la peinture ou de l'abstrait ou des choses comme cela. Il y a, aujourd'hui, des expositions qui se font avec des écrans il y a des choses très intéressantes qui peuvent se faire, il y a un lien avec le Tourisme qui peut se faire. Le cœur du centre-ville, nous appelons cela des centres d'interprétation, des hypothèses il y en a beaucoup, il y a aussi des lieux d'exposition qui sont des lieux de vie où l'on peut se restaurer, où l'on peut aller prendre un cookies ou une tarte, des manières de voir la salle d'exposition il y en a des centaines.

Il faut arrêter de penser que nous allons avoir une salle avec que des tableaux de peinture, non l'idée c'est d'y trouver une vie aussi, sinon nous ne l'aurions pas mise en centre-ville car elle participe aussi à ce projet global de dynamisation du centre-ville.

M. POUYFAUCON : à aucun moment je n'ai parlé de peinture, j'ai juste parlé d'exposition Christelle.

Si tu veux réécouter ou relire il n'y a aucun souci quand cela sera fini.

Tu me dis un projet à 5 millions, je me dis que c'est 2 millions de plus peut-être qu'il faudrait comment il faudrait faire l'effort, ou trouver des partenaires, faire du « naming », je n'en sais rien, voilà c'est des idées à voir.

Pour moi, une autre salle d'exposition, je ne te parle pas de peinture, une autre salle d'exposition à 3 millions d'euros avec la salle de repas en option, pour moi là ça me choque plutôt qu'une salle de concert à 5 millions d'euros.

Une salle d'exposition et une salle de repas à 3 millions d'euros je trouve cela plus choquant alors que l'on a déjà une salle d'exposition.

M. le Maire : je pense que nous avons pu nous exprimer les uns et les autres, je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 7 ABSTENTIONS :

Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

115.2018 – CESSION D'UNE PARCELLE AE 767 PAR L'OFFICE 64 DE L'HABITAT

Dans le cadre de l'aménagement et de la modernisation de l'espace ludique agorespace du plateau d'orio, la Commune d'HENDAYE et l'Office 64 de l'Habitat ont engagé une procédure en vue du détachement du terrain constituant l'assiette foncière du site, au profit de la Ville d'HENDAYE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à l'acquisition au prix de UN EURO, de la parcelle AE n° 767 pour une superficie de 20 ares 79 centiares, parcelle issue du détachement d'une partie de la parcelle AE N° 712, et appartenant à L'office 64 de l'habitat 5 allée de Laplane 64185 BAYONNE.
- d'accepter que les frais correspondants à cette cession soient supportés par le budget communal.
- d'affecter le bien à l'usage du public, en vue de son incorporation au domaine public.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

116.2018 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) SOKOBU

Depuis l'achèvement en décembre 2000 de la ZAC dite Sokoburu et la remise des ouvrages, une association syndicale libre a été instituée.

La dénomination entière est l'Association Syndicale libre de l'ensemble immobilier « Les Perspectives Courrèges Port Hendaye ».

Il est proposé de désigner Chantal KEHRIG COTTENÇON comme représentant de la Commune d'Hendaye au sein de l'ASL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**117.2018 – CONVENTION DE FINANCEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)
DE LA GARE D'HENDAYE (AMÉNAGEMENTS D'INTERMODALITÉS URBAINS)**

La gare d'Hendaye constitue l'une des 4 gares nationales du Pays Basque avec Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz. Elle a vocation à jouer un rôle déterminant de pôle de mobilité attractif pour favoriser les déplacements quotidiens, transfrontaliers et longue distance.

Le Conseil Municipal est donc invité à valider ce programme d'études pour l'aménagement des espaces urbains d'intermodalités du pôle d'échanges de la gare d'Hendaye.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à approuver le projet de convention de financement des études (niveau avant-projet) des aménagements urbains du PEM joint, dont les formes pourront être amenées à évoluer sans remettre en cause l'équilibre économique de la convention,
- à solliciter les concours financiers des partenaires potentiels pour le financement des études du PEM : la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Ville d'Hendaye et la société Euskotren pour le Gouvernement Basque.
- à mobiliser les instances européennes avec l'appui de la Région, de l'Etat et du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour dans le cadre de l'appel à projet du Réseau Trans Européen de Transport (RTE-T) en cours pour le financement du développement de la multi modalité et la mise en accessibilité de la gare d'Hendaye (études-travaux).

Mme KEHRIG COTTENÇON : je précise que j'ai l'honneur d'aller présenter ce projet à la fois à Bruxelles et à Paris mardi 25 septembre. Je pars avec une délégation du Syndicat des Mobilités, M. ETCHEGARAY, vice-président, en charge de ce dossier et M. LAFLAQUIERE qui est en charge du transfrontalier et bien sûr nous serons accompagnés de quelques techniciens.

J'espère que nous reviendrons avec d'excellentes nouvelles pour le financement de notre PEM.

M. le Maire : en fait, c'est le plus gros projet que connaîtra la ville d'Hendaye d'ici les 10 années à venir, 56 millions d'euros, c'est énorme et ce projet va bien évidemment modifier profondément le secteur de la gare et ouvrira bien sûr des opportunités économiques importantes.

Merci à Chantal qui est chargée en tant que membre du Syndicat des Mobilités au niveau de l'Agglomération Pays Basque, de faire le lien puisqu'aujourd'hui 2 PEM, si je peux dire ainsi, seront concernés, un PEM sur Hendaye et un PEM sur Bayonne, donc un PEM au Nord et un autre au Sud de l'Agglomération Pays Basque, le nôtre présentant l'avantage d'être transfrontalier bien sûr.

M. BALANZATEGUI : juste une question, par rapport à un petit paragraphe le total de ces seules opérations d'infrastructures s'élève à 55 millions d'euros dont 10 millions seront apportés par l'Union Européenne. Dans le cadre du projet Y BASQUE, cela sous-entend qu'il y a la ligne LGV qui devrait arriver, plus ou moins quand même ?

M. le Maire : ceci est à voir avec nos amis basques. Dans la presse il y a 48 heures on parle toujours de la relance du projet « el nudo de Bergara ». Ils sont en train de se repositionner, donc nous ne savons pas du tout s'il y aura des connexions Bergara Donosti Hendaye ou Biriadou. Vous avez lu comme nous, qu'à priori Le projet LGV serait « enterré » quoiqu'il en soit, le PEM se fera chez nous.

M. BALANZATEGUI : ce financement de 10 millions, il faut rester vigilant dans le fait que, je pense que l'Union Européenne va pousser pour cette LGV quand même côté français pour qu'il y ait une connexion. En espérant, que nous enfin nous nous opposons à cette ligne.

M. le Maire : oui mais si c'est pour utiliser les lignes existantes, je crois que nous avons tout à y gagner et c'est cela dont nous parlons aujourd'hui et forcément les crédits européens ne viendront que s'il y a que des connexions européennes. Je crois que la Région doit attendre aussi des financements européens mais sauf que c'est lié à une connexion européenne. La plus évidente aujourd'hui c'est par Hendaye et cela éviterait tout autre débat sur des lignes ultérieures. C'est mon point de vue.

Mme KEHRIG COTTENÇON : cela ne sous-entend pas que ce soit une ligne nouvelle.

M. BALANZATEGUI : oui, c'est cela que je voulais dire.

M. ELIZALDE : j'avais juste une question à la lecture du rapport, on parle de solliciter le concours financier par partenaires potentiels, je ne vois pas l'Agglomération.

Mme KEHRIG COTTENÇON : ce n'est pas l'Agglomération, c'est le Syndicat des Mobilités.

M. ELIZALDE : d'accord.

Mme KEHRIG COTTENÇON : la compétence mobilité c'est forcément le Syndicat qui le porte.

M. ELIZALDE : mais on ne lui demande pas un concours.

M. le Maire : non parce que déjà avec les versements transports, il y a une contribution sinon cela ferait un double financement, donc c'est le Syndicat des Mobilités qui gère cela.

M. ELIZALDE : là, dans la sollicitation des concours financier le Syndicat n'apparaît pas, il y a la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département, le Gouvernement Basque et ville d'Hendaye.

Mme KEHRIG COTTENÇON : c'est normal car c'est lui qui porte le dossier, il est donc forcément financeur et comme le budget du Syndicat des Mobilités est alimenté par la subvention de l'Agglomération...

M. le propose de bien vouloir délibérer sur cette question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**118.2018 – SAISINE DE LA CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS DE PAU
PAR M. WYNSBERGHE**

Par un jugement en date du 20 mars 2018 le Tribunal Correctionnel de Bayonne, Monsieur WYNSBERGHE a été reconnu coupable de diffamation et condamné à verser une amende de 1 000 € assortie d'un sursis partiel.

La Ville d'Hendaye s'étant constituée partie civile a été jugée recevable pour sa demande de versement de 1 000 € au titre de dommages et intérêts outre les 1 500 € sur le fondement des dispositions de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Monsieur WYNSBERGHE a interjeté appel de ce jugement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire au nom de la Commune à exercer l'action civile dans le cadre de la procédure d'appel,
- de désigner la SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS pour défendre les intérêts de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 7 ABSTENTIONS :

Mme IRASSART ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.
La séance est levée à 19 h 55.

HENDAYE, le 21 septembre 2018

*Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

AFFICHAGE MAIRIE

le : 21.09.2018

Le Maire,

*1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO